

Procès-verbal de la séance du 19 août 2020
Conseil Général de la Commune de Donneloye

1. Excusés – Appel

Le Président, Monsieur Gilbert Gavillet préside la séance
La secrétaire procède à l'appel.
50 personnes sont présentes, 25 excusées et 10 absentes
Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h05.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour nécessite une modification et une explication: après le point 8, nous rajouterons un point pour une élection à l'Association Intercommunale d'Amenée d'Eau La Menthue, suite à une démission.

Sur l'ordre du jour, Il manque le préavis no 03/2020. Cet objet était prévu au départ et suite à divers problèmes, le temps nécessaire était trop court. Ce point sera reporté à un prochain conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

3. Approbation du procès-verbal du 11.12.2019

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque
Il n'y a aucune question ni remarque, le Président propose de passer au vote.
Le PV est accepté à l'unanimité

4. Assermentation des nouveaux membres – démissions

Le Président informe qu'il a reçu la démission de M. Eric Brunner de Prahins.
Personne ne demande à être assermenté
Le Conseil compte désormais 85 membres

5. Communications du Président du Conseil Général

M. Gilbert Gavillet rappelle que le conseil de juin a été reporté en août à cause de la pandémie de COVID-19 qui bouleverse tout le monde.

6. Communication des délégués auprès des Associations Intercommunales

M. Gavillet passe la parole à M. Jean-François Deriaz qui a participé à une assemblée le 11 juin dernier, en tant que délégué à l'AIAE La Menthue qui avait comme ordre du jour les comptes 2019 et une demande de crédit pour l'assainissement de la chambre de Prahins.

Les comptes restent équilibrés et ont été adoptés sans problème, de même que la demande de crédit susmentionnée de CHF 116'000.00.

M. Deriaz informe que l'alimentation d'eau gérée par cette association est toujours un mix d'eau de source et des eaux du lac. Depuis quelques années la tendance est à une réduction de la quantité d'eau de source. Paradoxalement, cela a été bénéfique dans l'histoire Chlorothalonil, puisque les eaux de source et celles des lacs se mélangent ce qui donne un

résultat tolérable. Il n'y a donc pas de souci à consommer cette eau et la poursuite des analyses se fait de manière intensive.

M. Deriaz informe qu'il y a toujours des allers-retours entre les eaux prises au lac et celles fournies à Yverdon et à Lausanne. En gros 20'000 m³ partent à Lausanne et 22'000 m³ viennent d'Yverdon. Le réseau est extrêmement densifié, ce qui apporte une sécurité pour la région.

Les analyses faites périodiquement, en liaison avec le chlorothalonil, sont selon l'avis du responsable technique de l'Association, parfois sujet à caution. Cet avis n'est pas partagé par tout le monde.

7. Communication de la Municipalité

- Mme Sylviane Chabloz nous parle des travaux à l'épicerie qui se sont bien terminés malgré un retard de deux semaines, dû au COVID-19. Après quatre mois d'ouverture, les avis de la population sont très positifs. Mme Chabloz ne peut pas nous donner de chiffres, mais elle informe qu'ils seront en dessous du crédit demandé.

Quelques soucis se posent quant aux places de parc devant l'épicerie. La DGMR a obligé la délimitation des entrées et sorties du parking, cela sans dépasser 60 cm de haut, fleurs comprises. La Municipalité n'est pas satisfaite du résultat et cherche une solution pour régler ce problème. Dans sa réflexion, la Municipalité envisage une place de parc pour handicapé.

Les travaux du Restaurant ont débutés le 13 janvier 2020. Durant ceux-ci, quelques surprises ont été décelées. Les locaux ont été remis à M. Kalbe le 8 juin 2020, et les chambres d'hôtes le 21 juillet, ce qui était prévu dès le départ. Les loyers de juin et juillet ont été adaptés.

Mme Chabloz informe que deux crédits ont été votés lors de l'assemblée de l'ASIRE.

Un pour un crédit d'étude à CHF 305'000.00 pour l'extension du collège de Thierrens.

Avec Mme Céline Gottraux qui fait partie de la commission ad hoc, elles ont décidé de poser un rapport de minorité négatif, du fait que cette extension est en lien avec la fermeture du collège de Donneloye. Suite à ce rapport de minorité négatif, il n'est ressorti aucune remarque ni question. Une seule personne a suivi ce rapport de minorité lors du vote, et il s'agit d'une personne d'Orzens.

Le deuxième crédit voté, de CHF. 215'000.00 pour l'extension du collège d'Essertines n'a amené aucune demande ni remarque non plus.

A la fin de la séance, M. Leuba a bien confirmé à Mme Chabloz la fermeture du collège de Donneloye. Mme Chabloz a demandé une date précise de fermeture, qu'elle n'a pas encore reçue à ce jour.

- M. Jean-Gabriel Florio nous informe sur l'état d'avancement du PGA dont le nouveau nom est PACOM - Plan d'Aménagement Communal. Les zones à bâtir sont définies de manière à ce qu'elles répondent au besoin prévisible pour les quinze prochaines années. Les zones à bâtir surdimensionnées doivent être réduites. Donneloye fait partie des communes surdimensionnées, selon une liste établie par le canton de Vaud. La Municipalité a jusqu'au 20 juin 2022 pour soumettre à l'approbation du canton un plan d'affectation. Indépendamment de cette contrainte, il était nécessaire de revoir le PGA car les règlements actuels sont obsolètes et difficile à appliquer.

Le 24 novembre 2015, le conseil a autorisé le lancement d'un projet avec pour but la création d'une zone réservée et l'élaboration d'un nouveau PGA. Le 21 juin 2017 le conseil a approuvé le règlement sur la zone réservée, qui est entré en vigueur le 7 août 2017.

Parallèlement, une étude du PGA a été lancée avec le nouveau conseil du bureau Fischer et Montavon à Yverdon et de très nombreux allers-retours ont été faits avec le SDT (Service du Développement Territorial) qui s'appelle maintenant la DGTL (Direction générale du territoire et du logement).

Le 30 juin 2020 la Municipalité a approuvé le dernier projet du PACOM. Mi-juillet 2020, ce projet a été envoyé à la DGTL, pour examen préalable.

La croissance admise pour la période 2015 à 2036 - période de référence - est de 15,75 %.

Au 31 décembre 2015, la commune comptait 765 habitants. Le taux d'augmentation ci-dessus, permettrait 120 habitants de plus. La population maximale admise en 2036 est de 885 habitants.

La population effective au 31 décembre 2018 était déjà de 809 habitants. Il resterait donc un potentiel d'augmentation de 76 habitants jusqu'en 2036.

Nos capacités actuelles calculées sur les normes fixées par le canton, sur les parcelles libres, avec le PGA actuel est de 443 habitants et le potentiel de densification est de 110. Ce qui amène une surcapacité de 477 habitants.

La Municipalité a pris un certain nombre de mesures qui nous seront décrites lorsqu'elle aura l'approbation définitive de la DGTL.

Avec toutes les mesures que la Municipalité estime avoir pu prendre nous avons encore une surcapacité de 50 habitants.

Normalement le plan directeur cantonal autorise le canton à admettre une surcapacité, dans la mesure où toutes les mesures de redimensionnement pertinentes du point de vue de l'aménagement du territoire ont été prises. La Municipalité estime qu'elle a été aussi loin qu'elle le pouvait.

L'objectif de la Municipalité était d'avoir un nouveau PACOM avant la fin de la législature. Le dossier devrait revenir dans le courant de cet automne, avec peut-être encore quelques adaptations à faire (intégration de bâtiments qui sont en bordure des zones à bâtir actuelles). Si le canton annonce que la Municipalité n'est pas allée assez loin par rapport à différents points du règlement, alors l'objectif de la fin de la législature ne sera pas possible.

Quand l'approbation du canton sera faite, la Municipalité fera une information spécifique à chaque propriétaire particulièrement touché, ensuite une information à la population, et pour finir une mise à l'enquête publique, ce qui permettra à chacun de déposer d'éventuelles oppositions. Les oppositions seront instruites par la Municipalité et traitées par le conseil général.

Après l'approbation du conseil général, il sera resoumis au canton pour approbation définitive, puis la date d'entrée en vigueur sera fixée.

En ce qui concerne le chlorothalonil, le comité de l'AIAE La Menthue suit l'évolution. M. Florio nous apportera des informations en fin d'année. Des décisions doivent se prendre en septembre.

- M. Benoît Reymondin informe que la stratégie renforcée du tri des déchets mis en place l'an dernier porte ses fruits. Il a été économisé 2/3 des bennes d'encombrants. Le taux de couverture des coûts par les taxes est actuellement de 72%. Nous devrions arriver à un taux de 80%. Le dépôt du compost restera en service en tout temps.

8. Renouvellement du bureau du conseil et nomination à la commission des finances et gestion.

M. Jacot-Descombes, Vice-Président prend la parole pour demander à M. Gilbert Gavillet s'il se représente.

Ce dernier se représente. M. Jacot-Descombes demande à l'assemblée si quelqu'un serait intéressé. Comme ce n'est pas le cas, nous passons au vote.

Vote : Oui : à l'unanimité

Le Président Gilbert Gavillet est réélu avec applaudissements.

M. Steve Jacot-Descombes se représente comme Vice-Président, mais, M. Gavillet demande si quelqu'un d'autre est intéressé.

Il n'y a pas d'autre proposition et nous passons au vote

Vote : Oui : à l'unanimité.

M. Jacot-Descombes, est élu Vice-Président.

Nous passons à l'élection des scrutateurs. Mmes Isabelle Viquerat et Valérie Cavin sont sortantes. Les suppléants, MM. Pierre-Alain Jaquier et Daniel Courvoisier deviennent scrutateurs et nous devons élire deux suppléants. M. Cédric Petter et Mlle Laure Gavillet de Donneloye se présentent.

Commission de gestion et finances : Mlle Florence Barraud a donné sa démission à cette commission. La commission est donc composée de MM. Luigi Zasso, Christian Billaud, Michael Berger et Mme Mary-Lise Deriaz. Mme Chantal Bujard Bovey qui était suppléante devient membre. M. Cédric Petter reste suppléant et nous devons élire un nouveau suppléant.

M. Steves Buchs de Gossens se présente.

9. Election d'un nouveau délégué à l'Association Intercommunale d'Amenée d'Eau de la Menthue.

M. Gilbert Gavillet a reçu la démission de Mme Sandrine Tolivia en tant que déléguée à l'Association Intercommunale d'Amenée d'Eau La Menthue.

M. Cyril Gavillet de Donneloye se propose. Il est élu tacitement.

M. Gilbert Gavillet remercie toutes ces personnes qui sont élues tacitement.

10. Préavis no 01/2020 – comptes et gestion 2019 – rapport de la commission des finances et de gestion

Mme Lise Courvoisier Syndique présente les comptes de la Commune avec le support d'un écran de projections.

Le Président donne la parole à M. Luigi Zasso, rapporteur, qui donne lecture du rapport de la commission des finances et gestion. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

- M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye a comparé ces comptes aux cinq dernières années. Avec un déficit de CHF 80'000.00, M. Ferrot trouve ces comptes préoccupant, alors que les recettes fiscales sont de CHF 60'000.00 supérieures à la moyenne quinquennale, que les amortissements sont de CHF 70'000.00 inférieurs à la moyenne quinquennale, que les gros investissements consentis ces trois dernières années n'ont encore aucun effet sur ces comptes et que la fermeture programmée des écoles va engendrer une baisse de revenu des locaux d'environ CHF 40'000.00 pour la commune, une aggravation de la fiscalité lui paraît inévitable. M. Ferrot rejoint la commission des finances et gestion pour l'augmentation de certaines taxes. La taxe sur les égouts et l'épuration, d'après la loi, doit être équilibrée selon le principe du pollueur payeur. Or, au cours de ces cinq dernières années, ce compte a engendré une charge de CHF. 35'000.00 en moyenne. Avec les travaux à la Step de Donneloye liés aux spirales avec un amortissement programmé de CHF 15'000.00, on peut s'attendre à une charge de CHF 50'000.00 sur ce compte.

La dette ancienne était de CHF 1'070'000.00, remboursée à hauteur de CHF 38'000.00. A ce régime il faudrait une trentaine d'année pour la rembourser. Celle-ci a été aggravée de CHF 80'000.00 comme il vient d'être expliqué dans la présentation des comptes.

Une dette dont on ne parle jamais est les « engagements hors bilan ». Ces engagements sont très importants à Donneloye. Le principal engagement est l'ASIRE. Le groupement scolaire d'Echallens a aujourd'hui une dette de CHF. 75'000'000.00.

Cette dette est cautionnée proportionnellement à la population. Le rayon d'Echallens est de 28'000 habitants. Avec nos 800 habitants environ nous sommes caution d'un petit 3% de cette dette à savoir CHF 2'150'000.00. D'autres dettes de ce genre sont prévues pour un total de CHF 80'000.00. Ceci est un engagement supra communal de CHF. 2'200'000.00 dont la commune est responsable.

Cette référence devrait servir de limite d'endettement. Comme il a été relevé très justement dans le rapport de la commission, l'engagement total de la commune soit la dette réelle de CHF 2'000'000.00 ainsi que l'engagement hors compte, donne un engagement global de CHF. 4'400'000.00 auquel nous devons répondre.

Mme la Syndique rejoint M. Ferrot dans le fait que la situation n'est pas idéale. Comme elle l'a dit plus tôt, la taxe d'épuration va être revue et présentée certainement en même temps que le budget 2021. La taxe aux déchets va également être réexaminée.

Lorsque l'on fait des déficits, il y a différentes manières d'arriver à changer la balance, soit augmenter les impôts, augmenter les taxes ou diminuer les dépenses.

Les taxes seront augmentées. Quant aux impôts, la Municipalité pense que les communes ne doivent pas bouger tant que le canton ne touche pas à la facture sociale. Celle-ci met plus

de 300 communes dans une situation qui n'est pas correcte. Selon Mme Courvoisier, il faut intervenir de façon rigoureuse face à l'Etat.

Quant à l'ASIRE, la Municipalité est bien consciente que le plafond de cautionnement est quasiment dépassé. La Municipalité a reçu une lettre très ambiguë juste pour signaler que le plafond d'endettement des associations de communes ne devait plus être dans les comptes.

- M. René Bovey de Prahins se dit très étonné d'entendre les montants annoncés pour des crédits d'études, comme celle de CHF 230'000.00 pour l'extension d'un collège. Lorsque le collège de Thierrens a été bâti, un crédit d'étude de CHF 40'000.00 avait été demandé.

Mme la Syndique répond que comme l'a dit Mme Chabloz, cette demande de crédit a été accepté quasiment à l'unanimité.

- M. Bovey demande alors que font les délégués ?

La syndique répond que Donneloye s'est opposé et que la Municipalité de Donneloye ne peut malheureusement pas agir pour les autres communes.

- M. Ferrot demande à La Syndique de ne pas prendre ses propos comme une attaque personnelle, mais il pense que cela était nécessaire que le conseil soit au courant de la situation globale des endettements de la commune.

Il n'y a pas d'autres question ni remarque. Le Président propose de passer au vote

1. D'adopter les comptes de la bourse communale de Donneloye, arrêtés pour l'année 2019, avec un excédent de charges de CHF 83'967.57
2. De donner décharge à la Commission des Finances et Gestion, à la boursière et à la Municipalité
3. D'adopter la gestion de la Commune et de donner décharge à la Municipalité

Vote : Oui : 83 Non : 0 Abstention : 1

Le préavis municipal no 01/2020 est accepté

11. Préavis no 02/2020 – arrêté d'imposition pour l'année 2021 – rapport de la commission des finances et de gestion

Mme Lise Courvoisier annonce qu'il n'y aura aucune modification, on reprend le même arrêté d'imposition qu'en 2020.

Le Président donne la parole à M. Luigi Zasso, rapporteur, qui donne lecture du rapport de la Commission des Finances et de Gestion.

Il n'y a pas de question, ni remarque. Le Président propose de passer au vote

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021, tel que présenté, fixant notamment le taux communal à 73% de l'impôt cantonal de base.

Vote : Oui : à l'unanimité

Le préavis municipal no 02/2020 est accepté.

12. Préavis no 04/2020 – demande d'un crédit pour l'étude de la rénovation d'un collecteur et la remise à ciel ouvert d'un tronçon du ruisseau du Champ des Pierres à Donneloye – rapport de la commission des finances et de gestion – rapport de la commission ad hoc

M. Benoît Reymondin informe que le projet a débuté lors des inondations et débordements de mai 2018, qui ont particulièrement touché le quartier de Champ Christin à Donneloye.

Dans le rapport du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) de 2011, il a été mentionné que le collecteur communal passant dans cette zone est sous-dimensionné et devait donc être changé.

Le changement des collecteurs est maintenant interdit. La Municipalité a eu une séance avec le bureau Ilex et elle a pu élaborer un projet de remise à ciel ouvert du ruisseau du Champ des Pierres qui passe dans cette conduite et qui prend sa source au-dessus du terrain de football.

Une étude s'élevant à CHF 40'000.00, subventionnée à 95% par la Confédération et à 5% par la commune doit être faite. La partie du collecteur qui pourrait toutefois être changée est celle entre le terrain de football et la route du quartier de Champ Christin. Ce collecteur devrait passer à un diamètre 90 cm. Les constructions, le climat ayant évolués, la Municipalité n'ose pas changer ce collecteur sans refaire un contrôle de ce qui a été proposé en 2011.

Dès lors, une étude de CHF 5'000.00 concerne la partie collecteur uniquement et n'est pas prise en charge par la Confédération.

Dans ce projet, environ CHF 1'700.00 seraient à la charge de la commune pour la partie remise à ciel ouvert du tronçon qui va du chemin, au ruisseau qui s'écoule en direction de la Step ainsi que CHF 5'000.00 d'étude pour le contrôle et le projet du changement du collecteur qui partirait du terrain de football.

M. Gavillet donne la parole à M. Pierre-André Agazzi, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission ad hoc.

La parole est donnée à M. Luigi Zasso, rapporteur, qui donne lecture du rapport de la commission des finances et de gestion

- M. Jacques Unger de Donneloye demande des explications quant à la situation géographique du projet.

M. Reymondin informe que dans le quartier de Champ Christin qui se situe en dessous de la Cure de Donneloye, le problème se trouve entre les parcelles des familles Tolivia et Fontes, il y

a un collecteur sous-dimensionné d'un diamètre de 60 cm dans lequel se jettent deux tuyaux de 60 cm et deux tuyaux de 30 cm...

Ce tronçon avait été repéré en 2011 et il avait été recommandé de poser un tuyau d'un diamètre de 90 cm.

D'autre part, en dessous de la Cure, en direction de la Step, comme nous n'avons plus l'autorisation de remplacer les collecteurs, le compromis est de mettre cette partie à ciel ouvert et ainsi on peut remplacer la partie « collecteur » qui se trouve dans les habitations.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque et M. Gavillet propose de passer au vote.

1. D'accepter la demande d'un crédit de CHF 7'000.00 pour l'étude de la rénovation d'un collecteur et remise à ciel ouvert d'un tronçon du ruisseau du Champ des Pierres, montant amorti par le compte de fonctionnement 2020 et payé par les liquidités communales.

Vote : oui : 84 non : 0 abstention : 0

Le préavis no 04/2020 est accepté.

13. Préavis no 05/2020 cession de la part de la commune de Donneloye sur l'Eglise d'Orzens-Oppens – rapport de la commission des finances et gestion

Mme Courvoisier informe que la commune de Donneloye est propriétaire pour 1/6ème de l'église d'Orzens, car le village de Gossens qui a fusionné avec la commune de Donneloye, faisait partie de la paroisse du Sauteruz.

Le Syndique d'Orzens a approché la Municipalité de Donneloye il y a quelques mois pour savoir ce que cette dernière pensait faire.

Lorsque l'église d'Orzens a été construite, la Municipalité n'a rien demandé à la Commune de Gossens qui n'avait pas les finances nécessaires pour assumer cet investissement.

Quand le village de Gossens a fusionné avec Donneloye, les Syndics se sont vus et ont convenu que comme Gossens fusionnait avec Donneloye et ferait partie de la paroisse de Pâquier-Donneloye, la commune d'Orzens ne demanderait plus aucun frais à Donneloye.

Il semble que des travaux doivent être faits à l'église d'Orzens, et dès lors la commune de Donneloye devrait assumer les frais à raison de 1/6.

Dès lors, la Municipalité nous propose de céder la part de 1/6 de l'église d'Orzens aux communes d'Orzens et Oppens.

M. Gavillet donne la parole à M. Luigi Zasso, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission des finances et de gestion.

Il n'y a pas de question ni remarque et M. Gavillet propose de passer au vote.

1. De céder gratuitement sa part sur l'église d'Orzens et de l'autoriser à entreprendre toutes démarches pour ratifier cette décision.

Vote : oui : 84 non : 0 abstention : 0

Le préavis no 05/2020 est accepté

14. Préavis no 06/2020 Step de Donneloye – demande d'un crédit supplémentaire pour le remplacement des disques biologiques – rapport de la commission des finances et de gestion

M. Benoît Reymondin nous signale que la nouvelle machine a été mise en service le 3 décembre 2019. Les deux machines devaient fonctionner en parallèle durant deux à trois mois afin que la biologie puisse se fixer sur la nouvelle machine et que celle-ci puisse commencer à traiter l'eau.

Par chance, l'ancienne machine a cédé le 21 décembre 2019. Dès lors, depuis fin décembre, c'est la nouvelle machine qui traite les eaux. Les résultats sont très bons, voire au-dessus de ce que l'on pouvait attendre de cette machine.

La Step de Donneloye, de conception ancienne n'était pas tenue de nitrifier l'eau, mais actuellement elle y arrive.

Le projet est parti d'une pré-étude afin de savoir ce qui pouvait être fait. Le canton aurait pu exiger de la commune qu'elle se mette aux normes actuelles. Etant donné qu'un projet de Step régionale pour 2030 est en route, le canton a été d'accord de continuer tel quel.

Une seconde étude a été faite pour savoir quelle machine utiliser. L'étude n'était pas complète. D'autre part, un malentendu entre l'ingénieur et la Municipalité est venu se greffer concernant le coût. Dans l'étude, il n'était pas prévu d'implantation dans le terrain.

Dès lors, la machine était trop basse et il a fallu faire de la maçonnerie, qui a généré un dépassement important et des murs ont dû être montés sur 1,80 mètre de haut et il a donc fallu mettre une plateforme en aluminium démontable, pour accéder sous la machine.

Le changement du débit/mètre n'avait pas été prévu au départ. Etant donné que toute la machinerie et le tableau de commande ont été changés, l'ancien débit/mètre ne fonctionnait pas.

M. Gavillet donne la parole à M. Luigi Zasso, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission des finances et de gestion.

Il n'y a pas de question ni remarque et M. Gavillet propose de passer au vote.

1. D'accepter la demande d'un crédit supplémentaire de CHF 15'000.00 pour des travaux supplémentaires effectués pour le remplacement des disques biologiques à la Step de Donneloye, montant pris sur le compte courant et amortis sur 15 ans, en complément de l'amortissement annuel de CHF 15'000.00 prévu initialement.

Vote oui : 84 non : 0 abstention : 0

Le préavis no 06/2020 est accepté

15. Interventions individuelles et divers

- Mme Mary-Lise Deriaz de Donneloye demande à la Municipalité si elle pouvait mettre à disposition des citoyens, les comptes des associations intercommunales, au fur et à mesure des arrivées, sur le site de la commune. Cela permettrait aux habitants de savoir si les fondations font des pertes, si le cautionnement au niveau de l'ASIRE est risqué ou pas, etc...
- M. Jean-François Deriaz aimerait adresser ses sincères remerciements aux gestionnaires des déchetteries, notamment celle de Donneloye. Il trouve remarquable l'entretien de celle-ci et l'accueil fourni. La période du COVID-19 a été traitée de façon remarquable aussi.

M. Deriaz revient sur la présentation de M. Florio sur le PACOM et demande si, à partir du moment où le conseil général aura levé les oppositions, est-ce que l'on peut imaginer que les particuliers aient encore le droit de faire des oppositions, quels droits ont-ils, et s'il y a des oppositions à ce niveau-là, que devient l'application du nouveau PACOM. Faut-il attendre que toutes les oppositions soient levées ou peut-on imaginer que certaines oppositions puissent être traitées séparément ?

M. Deriaz soulève que M. Florio a bien expliqué la quantité d'habitants que la commune peut accepter. Avec une surcapacité de 50 habitants, le canton est en train de mettre en place une politique de natalité, s'il y a trop de naissance dans les mêmes bâtiments, nous seront embêtés.

Le collège de Donneloye qui sera abandonné ne permet pas actuellement d'y créer des appartements. M. Deriaz pense que l'on devrait jouer sur cette problématique pour justifier cette capacité supérieure, afin de dire que ce n'est pas le canton qui veut fermer ces classes, mais bien une association de communes contre la volonté de la commune et de la population de Donneloye.

M. Florio répond que si le conseil général décide de lever les oppositions, il existe un droit de recours au Tribunal Cantonal.

D'autre part, dans le PACOM soumis au canton, la Municipalité a réduit au maximum les terrains à bâtir, elle a conservé l'utilisation des volumes existants, soit les granges, le collège de Donneloye, etc....

La Municipalité a évalué de manière extrêmement prudente le nombre d'habitants que cela pourrait entraîner.

M. Deriaz a entendu de la part d'autres communes qu'il y avait différents types de recours, par rapport à des gens obstinés qui iront jusqu'au Tribunal Fédéral. Cela voudrait-il dire que l'entier du PACOM serait bloqué et que plus aucune construction ne pourrait être faite aussi longtemps que le recours n'est pas levé ?

M. Florio répond qu'il ne peut pas répondre de manière définitive car cela dépend du type de recours, de l'effet suspensif du Tribunal Fédéral, toutefois, il n'y aura plus de PACOM. Si l'entrée en vigueur du PACOM devait être repoussée, La commune continue avec le PGA actuel et la zone réservée qui permet l'utilisation des volumes existants, mais pas les nouvelles constructions.

Le règlement sur la zone réservée est plus restrictif que le nouveau PACOM puisqu'il limite l'utilisation des volumes existants à un nouvel appartement de 150 m² au maximum. Le nouveau PACOM est plus libéral sur ce point.

- M. André Helfer demande sur combien d'années court la garantie du disque biologique à la Step de Donneloye ?

M. Benoît Reymondin répond qu'on ne sait pas exactement, mais les machines qu'ils ont été voir en France tournent depuis plus de 10 ans et n'ont aucun problème. Rien n'a encore été changé. La conception au niveau de la structure est vraiment une autre machine et provient d'un autre fournisseur. La machine a été garantie oralement pour 30 ans.

- M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye se dit très déçu des travaux effectués à l'Hotel de la Clef des Champs.

Lors de la séance de février 2019, la Municipalité annonçait qu'elle allait faire une chape isolante sur les vieilles ossatures en bois du bâtiment. La vétusté du bâtiment a eu raison de cette utopie et la construction d'une dalle a été incontournable. C'est le seul point positif qu'il approuve.

Malheureusement, il n'a pas été fait une deuxième dalle à l'étage au-dessus, rendant impossible à tout jamais aux générations futures d'aménager quoi que ce soit dans les combles.

L'isolation intérieure de 26 cm d'épais a fait perdre au seul rez-de-chaussée 10m² de surface habitable ou commerciale.

Nous avons la chance d'avoir un chef dont l'élément fort est la gastronomie. Ce dernier disposait pour exercer son art, d'une petite salle, il aura désormais une plus petite salle de 26 m².

Ce qui dérange le plus M. Ferrot ne sont pas seulement les travaux, mais les conclusions avec le tenancier. Un nouveau bail a été établi à raison de CHF 2'000.00/mois. Les locataires précédents payaient une location de CHF 2'400.00/mois. La commune étant dans une situation financière difficile, il pense qu'avec un tel investissement, il aurait été plus juste de maintenir la même location.

Mme Sylviane Chabloz répond que le maître d'ouvrage lui a donné les mètres calculés. La salle perd 0,99 m² et la salle à manger 1,16 m²

M. Benoît Reymondin pense qu'il pourra être possible de faire quelque chose dans les combles. Toutefois, l'objectif au départ était de faire un bâtiment avec un budget donné.

Il y a effectivement un peu moins de m², mais il y a un gain énergétique supérieur qui a donné lieu à une subvention.

D'autre part, le galetas, n'est pas utilisable dans l'état actuel des choses, pour autre chose qu'un galetas.

- Mme Michèle Helfer de Donneloye, rappelle qu'il avait été dit que les chambres faisaient l'objet d'un surplus de location, étant donné que cela rapporte quelque chose.

Mme Lise Courvoisier répond à M. Ferrot en informant qu'il y avait un préavis qui ne prévoyait pas de travaux dans les combles. La Municipalité a entrepris des démarches pour avoir la subvention la plus élevée possible par rapport au bâtiment. Ce préavis avait été accepté par le conseil général. La Municipalité a compris que les travaux ne plaisaient pas à M. Ferrot, mais il en avait été décidé ainsi et la Municipalité a travaillé dans ce sens-là.

Le loyer est de CHF 2'000.00 plus les charges de CHF 300.00. Bien entendu si le loyer était de CHF 2'500.00 ou CHF 3'000.00 ce serait mieux pour les finances communales. Ce loyer est la base de discussions notamment avec Gastro Vaud qui est venu voir et qui a donné un ordre de grandeur qui correspondait au loyer fixé.

Il a été convenu avec le tenancier M. Kalbe, qu'il devait donner à la Municipalité un décompte de la location des chambres. Sur cette base, le loyer pourrait être rediscuté.

Toutefois, Mme Courvoisier, ajoute que si les loyers et les charges sont payés régulièrement, plus tous les autres frais qu'un restaurateur a, et que le restaurant va bien, on peut affirmer que c'est une réussite. Les loyers des restaurants environnants sont dans cet ordre de grandeur. Si dans deux à trois ans, La Municipalité se rend compte que le tenancier fait des affaires magnifiques, elle pourra rediscuter les conditions du bail.

- M. René Bovey constate que les chénaux au bois de Forel n'ont jamais été dégagées depuis des années. Le chemin s'est fortement détérioré aux deux bouts.

M. Frédéric Duc répond que la Municipalité prend note et fera le nécessaire.

- Mme Urusla Ziehli demande si la commune fait une gestion durable de la forêt ?, est-ce qu'elle est certifiée ? et quelle est la politique de la Municipalité à ce sujet ?

M. Frédéric Duc répond que la commune ne fait pas de gestion de la forêt. C'est le triage qui s'en occupe. A certains endroits, le triage fait de la gestion durable, à d'autres endroits il fait de l'exploitation « intensive », mais de plus en plus cela tend à une gestion durable et à la biodiversité, car le prix du bois est catastrophique, ce qui revient plus cher d'exploiter du bois que la vente en elle-même.

Mme Ziehli demande à combien de pourcent la gestion est-elle durable ?

M. Duc répond qu'il ne sait pas mais qu'il va se renseigner.

- M. Steve Jacot-Descombes de Gossens revient sur l'entretien extérieur du collège de Gossens. Autour de l'école, l'herbe est très haute, il a toujours des copeaux malgré la discussion qui avait été faite de mettre des pierres. M. Jacot-Descombes aimerait connaître le suivi.

Mme Sylviane Chabloz répond qu'une entreprise va intervenir demain et vendredi pour mettre des cailloux, comme cela avait été discuté.

La Commune a demandé un devis d'entretien. Le collège de Gossens sera donc entretenu trois à quatre fois par année, dont la cour d'école.

- Mme Valérie Cavin a deux demandes à formuler : Elle remercie pour le nouveau compost à Donneloye. Toutefois, il y a une barrière assez haute, ce qui rend difficile la dépose de gros sacs de gazon par exemple.

M. Benoît Reymondin répond que cette barrière a été mise pour éviter les chutes. Lorsque le tas est enlevé, il y a plus d'un mètre de différence de niveau. Or tout ce qui est à plus d'un mètre doit être protégé.

Mme Cavin demande qu'un crochet pour attacher les chiens soit fixé à la façade de l'épicerie.

Mme Chabloz répond que ce crochet ne pourra pas être mis contre la façade car celle-ci est munie d'isolation périphérique. Ce crochet sera mis au sol. Mme Chabloz attend toujours l'offre qu'elle avait demandée.

- M. André Bezençon de Donneloye informe qu'il y a une heure il était au restaurant où un ancien municipal s'est permis d'informer qu'il n'allait plus au conseil général car « il en a marre de ces anciens municipaux et syndics qui la ramène à chaque séance »...

M. Bezençon qui a passé toute sa vie dans le village de Donneloye, qui a fait partie de la Municipalité pense qu'il remarque forcément plus ce qui va bien ou ce qui ne va pas bien.

M. Bezençon a une liste de doléances qu'il transmettra directement aux municipaux concernés. Si ces vœux ne sont pas respectés et exécutés, il interviendra lors du dernier conseil de l'année et ensuite il ne reviendra plus au conseil général.

M. Gilbert Gavillet, Président rappelle que si nous avons des points particuliers à discuter, il n'est pas nécessaire d'attendre le conseil général pour faire ses remarques ou demandes à la Municipalité.

- Mme Lisette Bezençon de Donneloye informe que devant l'église de Donneloye il y a un vaste champ de mauvaises herbes. L'église étant au milieu du village, elle trouve le site bien triste.

Mme Chabloz répond qu'elle prend note et qu'elle va contacter la concierge. Elle souligne que la Municipalité a décidé de ne plus employer de produits phytosanitaires pour les mauvaises herbes. La Municipalité doit trouver une autre solution.

Mme Chabloz va contacter M. Desarzens pour nettoyer la plate-bande de rosiers rapidement.

- Mme Chantal Bujard Bovey rebondit sur la facture de l'EFAGE qui coute très cher à la commune. Serait-il possible de favoriser les mamans qui gardent leurs enfants à la maison ?

Mme Lise Courvoisier répond que sur l'idée on comprend la question, mais dans les faits, les communes ont des exigences au niveau des prises en charge des mamans de jour et des garderies, mais effectivement rien n'est mis en place en ce moment pour favoriser les mamans qui restent à la maison. La Municipalité n'a pas envisagé d'accorder de montants qui seraient basés sur qui et sur quoi ?

- M. Patrick Gavillet de Donneloye aimerait appuyer les propos de M. André Bezençon puisqu'il était présent au restaurant lorsque la discussion a eu lieu.

D'autre part, il est content d'entendre ce que Mme Chabloz a annoncé en début de séance quant aux places de parc du restaurant. « Remplacer un marronnier par trois tombes, c'est pas terrible ». D'autre part, cet hiver il sera difficile pour la lame de passer tout près et les voitures vont devoir grimper sur les petits murets...

Il ne comprend pas les « agents de la forêt » qui ont autorisé l'enlèvement du marronnier alors que les habitants ne peuvent pas enlever une épine noire ou une ronce dans leurs talus.

Mme Chabloz répond que la DGMR a obligé la démarcation de places de parc. La Municipalité va trouver une meilleure solution. Le marronnier qui a été coupé sera compensé ailleurs sur la commune.

Mme Chabloz répond à la question de M. René Bovey au sujet des crédits d'étude.

Elle donne quelques chiffres : pour l'extension du collège de Thierrens il est prévu six classes, un restaurant scolaire et une salle de gym. Les frais d'architectes sont de CHF 180'000.00, génie civil CHF 30'000.00, le génie SVSE CHF 40'000.00, ingénieur électricité CHF 20'000.00, spécialistes Securitas CHF 7'000.00, géotechniciens CHF 10'000.00, géomètres CHF 4'000.00, planificateur cuisine CHF 5'000.00, autres experts spécialistes CHF 3'000.00, appels d'offres CHF 57'000.00.

Mme la Syndique remercie les personnes pour toutes leurs questions intéressantes et souhaite à tous un très bel automne.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h.10

Le Président

la secrétaire

G. Gavillet

M. Jaquier

